



Liberté • Égalité • Fraternité

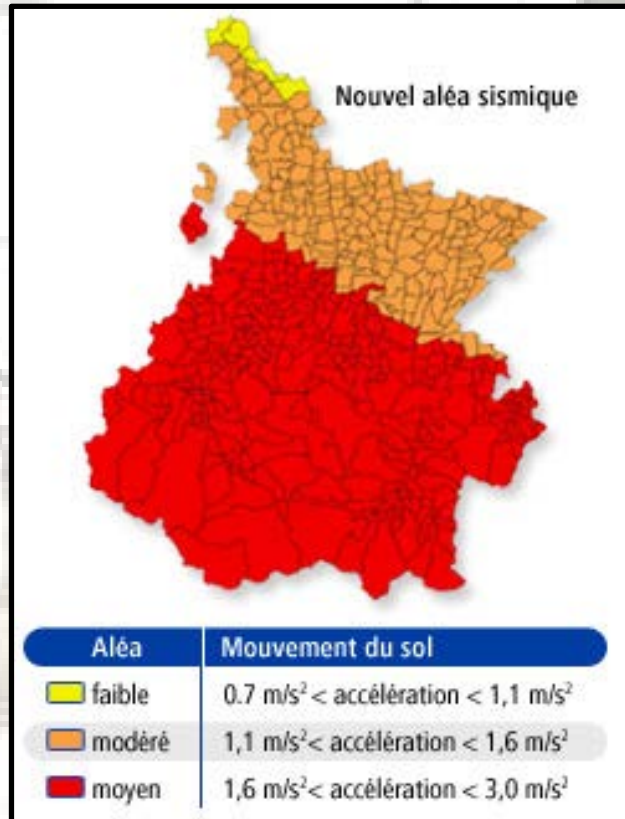
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDT des Hautes-Pyrénées

**Du séisme d'Arette en 1967 à nos jours »
État des lieux et perspectives pour la prévention du risque sismique
dans le massif pyrénéen**

*Le cadre d'action pour la prévention du risque sismique
dans les Hautes-Pyrénées*

Rappel du contexte des Hautes-Pyrénées :



- 2/3 du territoire en zone d'aléa moyen
- Aléa moyen : Aléa le plus fort de métropole
- Un des départements le plus sismique de métropole
- 85 % de bâti construit avant la mise en application des normes parasismiques





Actions passées dans le département :

2007 : Étude de micro-zonage par le BRGM

2006 : Étude de vulnérabilité des bâtiments de secours en zone moyenne

2007 : Prescription du **PPRS** de Lourdes le 8 juin 2007

2008 : **Sismotour** (exposition itinérante sur le risque sismique)

2008 : **instrumentation** tour de l'Ophite et thèse ENIT

2006-2012 : Organisation dans les Hautes-Pyrénées de **forums** nationaux sur la construction parasismique, réalisation de plaquettes d'information

2010 : Édition des DVD « Renforcement parasismique des constructions existantes » et « La construction parasismique de maisons individuelles »

2011 : Pilotage par la DDT 65 d'un test avec le bureau d'étude APAVE sur le référentiel de contrôle des règles parasismiques



Actions passées dans le département :

2011-2013 : Test réalisé par le BET PEI sur guide « règles simplifiées petits bâtiments »

2012 : Exercice Richter par la Préfecture

2013 : livraison de l'étude Geoter Pré-diagnostic de bâtiments sur la ville de Lourdes

2013 : Inauguration de la **maison de la connaissance du risque sismique le 29 mars 2013**

2014 : début de la phase de **communication** sur les études du PPRs

2018 : Approbation du PPRS de Lourdes

....Un département qui travaille sur ce thème du « sismique » depuis plus de 10 années



Illustrations :



Exercice richter

Vendredi 15 mai à 20h30

Salle des fêtes de Lourdes
19, av. Alexandre Marqui

Conférence

le risque sismique dans les Pyrénées

intervenant :

Guy Sénéchal, CNRS, Université de Pau et des Pays de l'Adour





Illustrations :

Le renforcement parasismique des constructions existantes

En France, les règles de construction parasismiques ont été généralisées au début des années 90. Cependant 85% du parc immobilier actuel a été construit avant cette date. Il est donc indispensable de se préoccuper de la vulnérabilité au séisme de ce bâti.

La majeure partie des victimes d'un séisme est due à l'effondrement des bâtiments sur leurs occupants. Aussi, les propriétaires gestionnaires et les exploitants doivent se préoccuper de la vulnérabilité au séisme de leurs biens, et si besoin, entreprendre des travaux de renforcement.

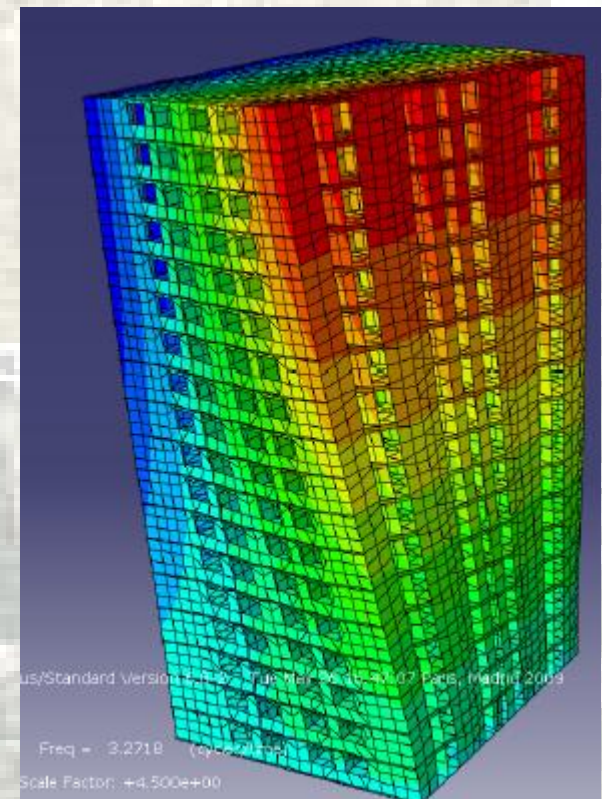
Pour certains types de travaux sur des bâtiments existants, la réglementation impose la mise aux normes parasismiques. Mais, en marge de ces obligations, des actions simples sur les éléments secondaires des bâtiments et le mobilier peuvent conduire à améliorer la sécurité des occupants.

Il est de notre responsabilité à tous, services de l'État, collectivités, industriels, socioprofessionnels et particuliers de prendre en compte le risque sismique qui pèse sur les constructions existantes afin de préserver la sécurité des populations de façon durable. Des solutions existent.

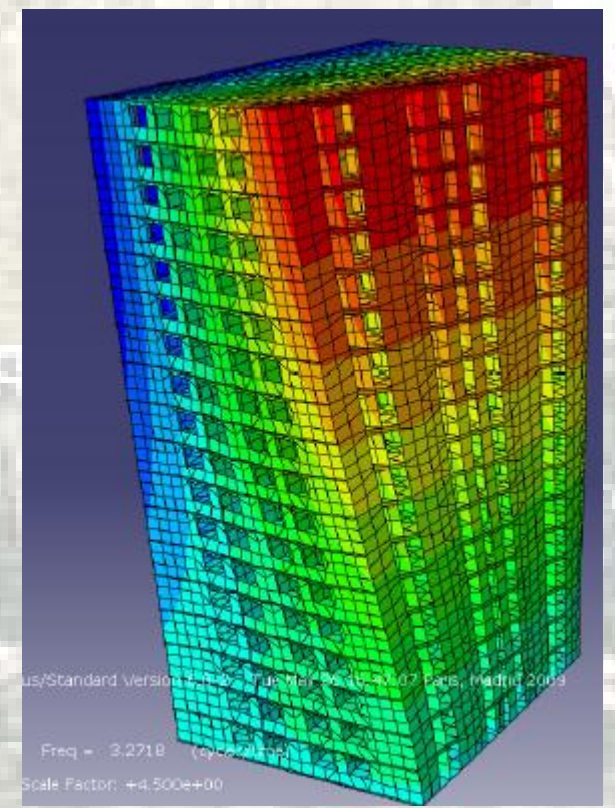
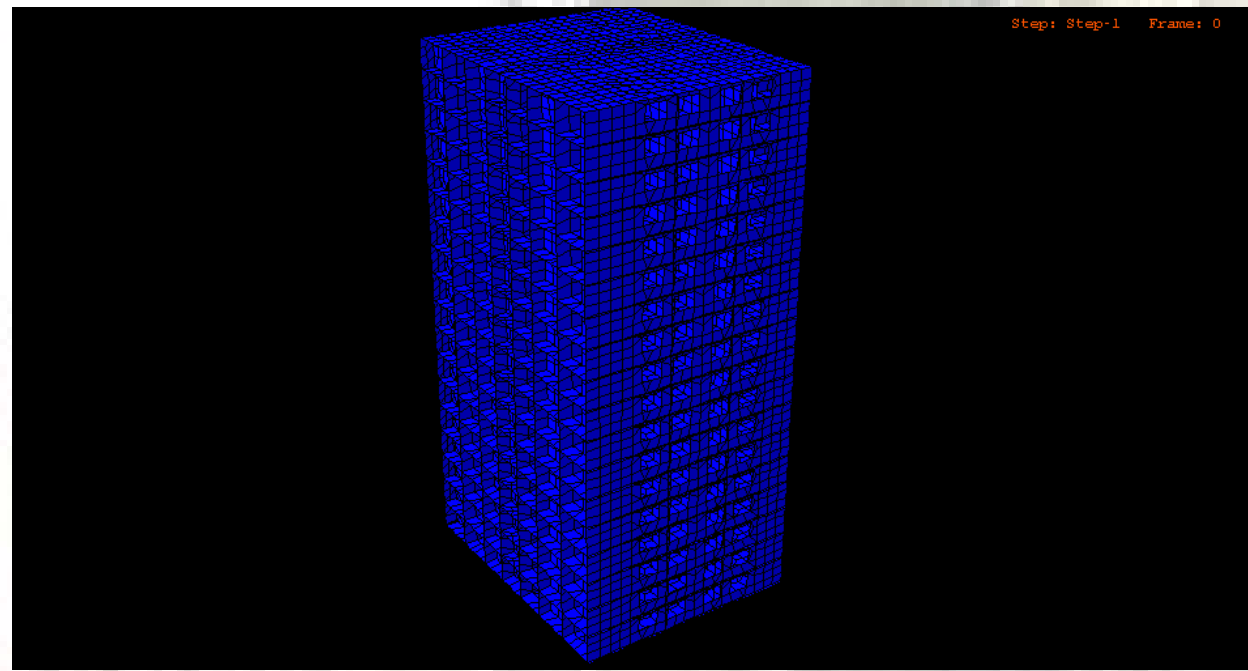
Le renforcement parasismique des constructions existantes

Un film conçu par la DDT 65, la DREAL Midi-Pyrénées, l'ASN Marseille et l'IPGR

Réalisation : Obataïa
Durée: 29 min - PAL Toutes zones



Illustrations :





Pourquoi un cadre d'action ?

**Séisme de 1996 à Annecy, aux Antilles en 2004,
tsunami de 2004 à la Réunion => Plan séisme national lancé en 2005**

Principe : « ce n'est pas le séisme qui tue, ce sont les bâtiments »

Objectif : épargner des vies

Quatre volets:

- Mieux former, informer et connaître le risque.
- Améliorer la prise en compte du risque sismique dans la construction.
- Concerner, coopérer, communiquer entre tous les acteurs du risque.
- Contribuer à la prévention du risque tsunami

Suite à ce plan séisme de 2005 , Conseil d'orientation pour la prévention des risques Naturels Majeurs(COPRNM) a défini en 2013 quatre axes pour la prévention du risque sismique

Axe 1 : Sensibilisation et formation

Axe 2 : Réduction de la vulnérabilité

Axe 3 : Aménagement du territoire

Axe 4 : Amélioration de la connaissance



Mise en place du Cadre d'Action pour la prévention du risque sismique sur la massif pyrénéen (CAPRIS) pour 2018-2020





- Sismicité
- Vulnérabilité
- Risque sismique

- Assurer la cohérence avec les politiques de construction et de réhabilitation
- Développer la culture risque
- Retour et échanges d'expérience

Connaître

Informier

**Prévention
du risque sismique**

Aménager

Sauvegarder

- Maîtriser l'urbanisation
- Elaborer des PPR sismiques
- Contrôler et construire parasismique
- Adapter les bâtiments

- Pas de prévision séisme à cette échelle
- Evaluer les dégâts
- Se préparer à d'éventuelles répliques
- Soigner et évacuer les blessés
- Favoriser le retour à la normale



Le projet de déclinaison du **CAPRIS** pour prévenir le risque sismique dans les Hautes-Pyrénées pour la période 2018-2020 est donc la suivante :



Axe 1: Sensibilisation et formation

- Faire de la Maison de la Connaissance du Risque Sismique (MCRS) à Lourdes un outils de prévention, d'information et de développement
- Développer le partenariat de la MCRS avec le monde scientifique
- Faire évoluer la MCRS sur l'aspect muséographique
- Développer des outils pédagogiques de communication (livret, questionnaire,...) sur le risque sismique à l'attention des visiteurs de la MCRS



Axe 1: Sensibilisation et formation

- Systématiser et développer les expositions sur le risque sismique
- Actualiser le site internet des risques majeurs des Hautes-Pyrénées sur le domaine du risque sismique
- Élaborer et mettre à jour les supports pédagogiques pour les différents publics
- Créer une plaquette d'information sur la prévention du risque sismiques à insérer dans les demandes d'autorisation d'urbanisme
- Elaborer un film sur le séisme dans les Pyrénées



Axe 1: Sensibilisation et formation

- Accompagner la commune de Lourdes pour intégrer le risque sismique dans son PCS
- Veiller à l'intégration du risque sismique dans les PCS du département.
- Contribuer à la mise en place du CAPRIS sur le massif Pyrénéen
- Participer activement à la mise en œuvre des actions du CAPRIS



Axe 1: Sensibilisation et formation

- Organiser un colloque sur la sismicité du massif pyrénéen
- Mettre en place une commémoration des 50 ans du séisme d'Arette à Lourdes
- Sensibiliser au risque les pèlerins des sanctuaires de Lourdes avec un support de communication

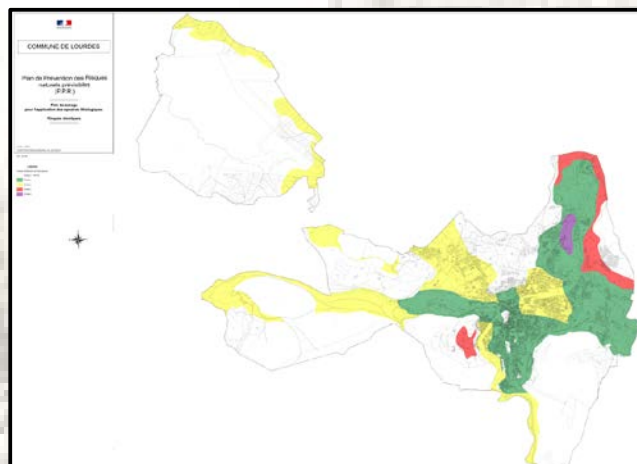


Axe 2: Réduction de la vulnérabilité :

- Former les professionnels du bâtiment sur la construction ou le renforcement parasismique en zone sismique
- Organiser un forum sur la qualité de la construction
- Envelopper le Contrôle des Règles de Construction (CRC) parasismique
- Lancer des diagnostics sur les bâtiments de l'État nécessaire à la gestion de crise en cas de séisme (hors Lourdes).

Axe 3: Aménagement du territoire

- Elaboration et approbation du PPRS de la ville de Lourdes
- Partenariat avec l'association C-PRIM sur le plan d'action sismique des Hautes-Pyrénées
- Inciter et accompagner les travaux de renforcement des bâtiments existants
- Intégrer cette question du renforcement du bâti existant dans les avis de l'État





Axe 4: Amélioration des connaissances :

- Favoriser la partenariat avec l'ENIT de Tarbes sur diverses thématiques
- Renforcer les compétences de la DDT sur le risque sismique et sa prévention
- Mettre en place des contrôles des règles de construction en lien avec les niveaux régional et national.



MERCI DE VOTRE ATTENTION